



FICHE TECHNIQUE

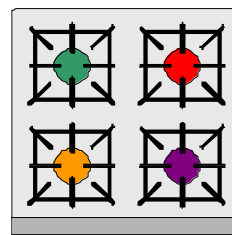
POLYPRESSOIR

**NETTOYANT CONCENTRE
DECAPANT DES GRAISSES CUITES DANS LES CUISINES
USAGE PROFESSIONNEL**

POLYPRESSOIR est une préparation alcaline à base d'hydroxydes alcalins en solution, d'additifs nettoyants émulsionnants anioniques. Eléments de composition autorisés par l'arrêté du 8/09/99 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE LEGEREMENT VISQUEUX
Masse volumique	: 1444 G/L ± 20 G/L
Réaction chimique	: FORTEMENT ALCALINE
Couleur	: LEGEREMENT AMBREE
Odeur	: ALCALINE CARACTERISTIQUE
PH pur	: 14,00 ENVIRON
Inflammabilité	: NON INFLAMMABLE
Biodégradabilité	: CONFORME AUX NORMES EN VIGUEUR (SUPERIEURE A 90 %)
Tension superficielle à 5 %	: 33,9 DYNES/CM
Viscosité Brookfield	: 72 CPS, MOBILE 5, VITESSE 50 TR/MN



PROPRIETES PRINCIPALES

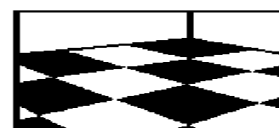
POLYPRESSOIR est miscible dans l'eau en toutes proportions. Actif en eau dure ou douce. Ne contient pas de phosphates, ni d'hypochlorites ou libérateurs de chlore.

POLYPRESSOIR est **facilement rinçable**, ne laisse pas de dépôts ou d'odeurs désagréables. Produit à haute teneur en matières actives.

POLYPRESSOIR est un **détergent puissant** à très grande réserve d'alcalinité. **Excellent pouvoir mouillant et pénétrant.**

POLYPRESSOIR est **fortement détergent, désincrustant, dégraissant** des graisses cuites, agglomérats et dépôts d'aliments.

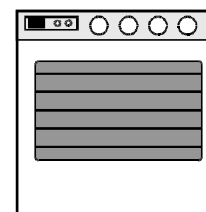
POLYPRESSOIR nettoie, désincruste les surfaces carrelées, inoxydables et autres surfaces compatibles dans les industries agroalimentaires.



POLYPRESSOIR convient pour le nettoyage, dégraissage des fours, broches, grils, hottes de cuisines en acier inoxydable, surfaces carrelées, dans les locaux de préparation des aliments.

MODES ET DOSES D'APPLICATION

- ◆ Concentration usuelle à moduler selon surfaces et épaisseurs des dépôts
 - En pulvérisation, à la brosse → **1 partie pour 4 parties d'eau**
 - En lavage à haute pression → **de 2 à 3 %**
- ◆ Appliquer au pinceau, à l'éponge ou avec un pulvérisateur approprié
- ◆ Laisser agir **5 à 10 mn**
- ◆ Selon le cas, en fonction de l'épaisseur des dépôts, activer la pénétration du produit à l'aide d'une brosse
- ◆ Terminer par un rinçage contrôlé à l'eau potable (tiède de préférence) et si nécessaire à une désinfection terminale
- ◆ L'application sur surfaces métalliques légèrement tièdes, accélère le nettoyage.



RECOMMANDATIONS



C. CORROSIF

RENFERME DE L'HYDROXYDE DE SODIUM

R35 PROVOQUE DE GRAVES BRULURES

En cas de contact avec les yeux laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux et du visage

En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin

Éliminer le produit et son récipient comme déchets dangereux

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé

En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente)

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation

Refermer l'emballage après chaque utilisation

Protéger du gel au stockage

Produit fortement alcalin, ne pas utiliser sur métaux en alliage légers, surfaces peintes, matières plastiques et autres surfaces sensibles aux produits alcalins.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.